



# La signalisation d'intérêt culturel et touristique, Vecteur de valorisation du patrimoine des territoires !



Les panneaux d'intérêt culturel et touristique sont conçus pour **informer et orienter** les visiteurs tout en **enrichissant leur expérience**. Ils offrent des informations clés sur des **sites d'intérêts locaux**, comme les monuments historiques, parfois des sites classés au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Cette signalisation contribue à **mettre en valeur un lieu ou un patrimoine**, renforçant **l'identité du territoire** et sensibilisant les visiteurs à la richesse culturelle de la région.

En invitant les usagers à la découverte, ils les incitent aussi à faire une pause dans leur trajet et jouent ainsi un rôle en termes de **sécurité routière**.

## Réglementation

D'un point de vue réglementaire, la signalisation d'intérêt culturel et touristique vise à « répondre aux besoins de repérage et d'informations culturelles et touristiques des personnes en déplacement. Elle ne concerne qu'une indication d'intérêt général et permanent, et ne peut en aucun cas comporter un message promotionnel ni revêtir un caractère publicitaire commercial ou institutionnel » (IISR 5<sup>ème</sup> partie).

Elle est classée en 3 types de signalisation: H10, H20 et H30 :

Nomenclature	Décor	Appellation	Usage	Configurations d'implantation par rapport au site d'intérêt signalé	Dimensions
<b>H10</b>		Signalisation d'animation culturelle et touristique	<p>Voirie à caractéristiques autoroutières ou assimilées</p> <p>Installation interdite entre 2 échangeurs de moins de 4 km d'interdistance</p>	<p>Le site doit être situé à 30 km maxi de la voirie concernée</p> <p>Pas d'implantation entre panneaux : 5 km minimum</p>	<p>H11 : long maxi 8m</p> <p>H12/ H13 : surface 2,80 à 20 m<sup>2</sup> lg grand côté 8m maxi lg petit côté 1,20 m mini</p>
<b>H20</b>		Signalisation des itinéraires touristiques	<p>Autres routes (hors autoroutes)</p> <p>Attention les panneaux H20 doivent être installés sur des supports indépendants de la signalisation de direction, sauf pour les pistes cyclables et voies vertes, où ils peuvent être installés avec les panneaux de type Dv</p>	<p>H21 : au début d'une route ou itinéraire touristique, et en aval des carrefours en confirmation</p> <p>H22 : installation à 5 secondes de parcours en amont du carrefour de sortie</p> <p>H23: remplace le H22 en cas de difficultés d'implantation</p> <p>H24: à la fin d'une route ou itinéraire touristique</p>	selon dimensionnement des inscriptions (textes, idéogrammes...)
<b>H30</b>		Signalisation du patrimoine culturel	<p>Autres routes (hors autoroutes)</p>	<p>Le site doit être situé à 15 km maxi du point d'implantation</p> <p>4 panneaux maxi par itinéraire d'accès à un site signalé</p> <p>H31: implanté en amont de la première intersection où l'agglomération à suivre est signalée</p> <p>H32: installation en amont des carrefours, entre 5 et 10 secondes de parcours en amont des points de sortie</p> <p>H33: en amont du dernier carrefour de l'itinéraire d'accès au site signalé</p>	Surface maxi 5m <sup>2</sup>



## Caractéristiques normatives des panneaux

Elles sont définies selon la norme P98-544.

Compte tenu des exigences photométriques requises, tous les décors des panneaux de types H10, 20 ou 30 sont rétro réfléchissants de classe 2 minimum. Ils sont obligatoirement protégés par un film transparent incolore anti-UV, quel que soit le procédé utilisé pour réaliser le décor, pour assurer une durabilité optimale et une longévité des couleurs.

### Couleurs

Pour les registres littéraux (texte sans graphisme), le marron utilisé est le Marron 'Signalisation'.

Pour les registres graphiques, on utilise une palette spécifique de 10 teintes de camaïeux de marron, numérotées de 1 à 10, dont une (Chocolat N°7) est obligatoire. Les associations de teintes 1+2 et 9+10 sont interdites. Pour les panneaux de type H13 combinant une partie graphique et une partie littérale, pour des raisons de cohérence colorimétrique, le fond marron de cette dernière peut être la teinte Chocolat (N°7), en remplacement du marron Signalisation.

Enfin, les décors graphiques peuvent être obtenus soit par aplats de couleur, soit par la technique du tramé. La norme P98-544 précise les conditions d'emploi et les valeurs de trames.

1	2	3	4	5
Sable	Caramel	Ocre	Brique	Noisette
Châtaigne	Chocolat	Bordeaux	Palissandre	Cachou
6	7	8	9	10

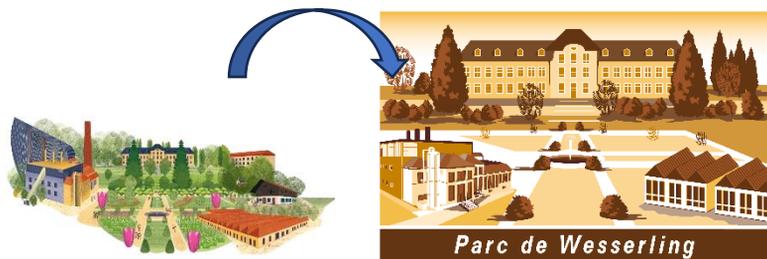
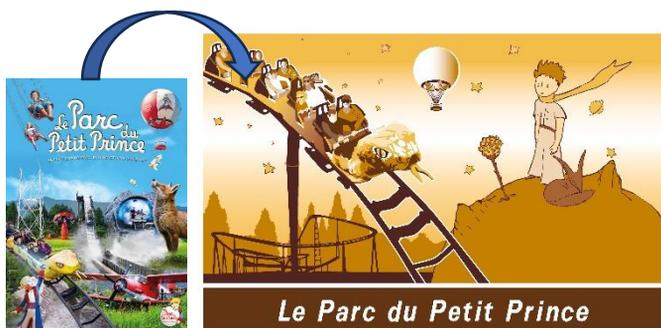


Après la conception graphique, les fichiers numériques sont automatiquement transférés dans notre système de production pour être traités. Les décors sont ensuite imprimés directement sur un film rétro réfléchissant de classe 2 ou 3 à fond blanc, en respectant les nuances de couleurs réglementaires prédéfinies.



### Vous avez un besoin en panneaux touristiques ?

Grâce à notre cellule graphique dédiée, nous sommes à votre disposition pour étudier ensemble votre projet, et établir une offre adaptée à vos besoins et à votre budget, en fonction d'un brief ou d'un reportage.



**Monument national de la 1<sup>ère</sup> Bataille de la Marne**

*Cas d'une reconception en remplacement*

## Quelques réalisations

